

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 11 juillet 2025

N° 2025-283

Convocation du 4 juillet 2025

Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS:**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT

Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI

Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET

Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET

Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN

Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaël LAMARQUE

Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

M. Jérôme PESCINA à M. Eric CABRILLAT

M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN

M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE

M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:**

# EXCUSE(S):

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250711-lmc1109191-DE-1-1 Date de télétransmission : 17/07/2025 Date de réception préfecture : 17/07/2025

Publié : 17/07/2025



## Conseil du 11 juillet 2025

Délibération

Direction ressources et ingénierie financière

Service dette et partenariat privé

N° 2025-283

LE BOUSCAT - SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL - Acquisition en VEFA de 30 LLS mixtes situés av. de la Libération Charles de Gaulle, opération CEIBA- Emprunts de types PLAI, PLUS et PLS d'un montant total de 3 245 798 euros souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) CDC Habitat Social a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts de types Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), Prêt locatif à usage social (PLUS) et Prêt locatif social (PLS). Ces prêts, d'un montant total de 3 245 798 €, sont souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Ils sont destinés à financer l'acquisition dans le cadre d'une Vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 30 logements locatifs sociaux (LLS) mixtes (7 individuels et 23 collectifs) situés 412-422 avenue de la Libération Charles de Gaulle, opération CEIBA, sur la commune du Bouscat (33110).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

# Le Conseil de Bordeaux Métropole

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5111-4, **VU** l'article 2305 du Code civil,

**VU** la délibération n° 2013/0345 du 31 mai 2013, reçue à la préfecture de la Gironde le 7 juin 2013, relative au nouveau dispositif de garantie des prêts accordés par la Caisse des dépôts et consignations,

**VU** la décision d'agrément n° 20230831020 (opération n°20233306300163) du 31 août 2023 de Monsieur le Président de Bordeaux Métropole,

**VU** le contrat de prêt n° 170091, ci-annexé, signé entre : la SA d'HLM CDC Habitat Social, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

## **ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la demande précitée, formulée par la SA d'HLM CDC Habitat Social s'inscrit dans le cadre des conditions d'octroi de la garantie métropolitaine définies par la fiche 3 du règlement d'intervention en faveur du logement social approuvée par la délibération n° 2017/838 du 22 décembre 2017, reçue à la préfecture de la Gironde le 22 décembre 2017,

# DECIDE

Publié : 17/07/2025

Article 1: d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement du contrat de prêt n°170091, composé de 7 lignes de prêts d'un montant total de 3 245 798 €. Ce contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. Il a été souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations en vue de financer l'acquisition en VEFA de 30 LLS mixtes situés 412-422 av. de la Libération Charles de Gaulle, opération CEIBA, au Bouscat, selon les caractéristiques financières des prêts et aux charges et conditions dudit contrat.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 3 245 798 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

<u>Article 2</u>: d'accorder sa garantie pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

<u>Article 3</u>: de s'engager, au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur notification de l'impayé par lettre recommandée avec accusé de réception de la Caisse des dépôts et consignations, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

**Article 4** : de s'engager, pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts,

<u>Article 5</u>: d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention de garantie à intervenir avec la SA d'HLM CDC Habitat Social.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention: Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FARNIER, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER,

Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote: Madame AMOUROUX, Madame ANFRAY, Madame BETES, Madame BONORON, Madame BRET, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZAUX, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Madame FERREIRA, Monsieur GARRIGUES, Monsieur GUENDEZ, Madame JAMET, Monsieur LABARDIN, Madame LACUEY, Madame LE BOULANGER, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur PFEIFFER, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur SALLABERRY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250711-Imc1109191-DE-1-1 Date de télétransmission : 17/07/2025 Date de réception préfecture : 17/07/2025

Publié : 17/07/2025

	Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
I		